

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement (CÉ)
tenue le 7 juin 19h dans la salle du personnel**

Participants

Présences :

Julie Rioux, présidente
Émilie Caron, vice-présidente
Chantal Dubois, technicienne service de garde
Kérouzanne Vollering, enseignante
Lucas Stevenazzi, parent
Karine Boucher-Labelle, parent
Anne-Marie Corbeil, parent substitut

Absences :

Kim Anne De Champlain, directrice
Claudia Tessier, secrétaire
Éliane Poliquin, enseignante
Élise Lapointe, enseignante

Ouverture de la séance à 19h00

Mme Rioux, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h00.

1. Préliminaires

1.1 Période d'intervention du public

- Rien à rapporter

1.2 Adoption de l'ordre du jour

- Mme Dubois propose de rajouter le point 2.6 service de traiteur et pizza.

Il est proposé par Mme Vollering et appuyé par Mme Boucher Labelle d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout proposé.

C.É. 2021-2022-30

Adopté à l'unanimité

1.3 Panier du CÉ au secrétariat

- Rien à rapporter

1.4 Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2022.

- Mme Rioux apporte certaines coquilles à corriger au procès-verbal.

Il est proposé par Mme Vollering et appuyé par Mme Boucher Labelle d'adopter le procès-verbal du 10 mai 2022.

C.É. 2021-2022-31

Adoptée à l'unanimité

1.5 Suivis au procès-verbal

- Rien à rapporter.

2. Points nécessitant une adoption ou une approbation

2.1 Budget de l'école 2022-2023

- Allocations pour l'investissement et le fonctionnement (Annexe A) sont basées en fonction de la clientèle prochaine et les allocations sont fixes.
- Les allocations pour la surveillance des dîneurs sont prévues en fonction du nombre d'inscription pour l'année prochaine.
- Matériels périssables et agenda (Annexe B) ont été approuvés au dernier CÉ.
- Annexe C : les montants sont ajustés en fonction de la clientèle au 30 septembre 2022 et les prévisions budgétaires sont revues à cette date.
- Fonds à destination spécial (Annexe D) les fonds sembleraient les mêmes que l'année dernière et seront revus l'année prochaine.
- Service de garde (Annexe E) le budget est prévu en fonction de la clientèle et le ratio prévu est de 20 élèves par éducatrice.

Résolution - Adoption du budget annuel de l'établissement - École primaire 014 - des Trois-Portages

Considérant que le conseil d'établissement doit, sur la recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement, adopter le budget annuel de l'établissement, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (article 95);

Considérant que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (article 96.24);

Considérant les ressources allouées à l'établissement par le centre de services scolaire en vertu du cadre budgétaire;

Considérant les autres sources de revenus;

Considérant que ce budget est équilibré;

Considérant la recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement;

Considérant qu'en vertu des politiques, des règlements et des procédures du centre de services scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année;

Considérant que, s'il y a lieu, le budget présenté sera réajusté en cours d'année selon les allocations et les effectifs réels de l'établissement ainsi que les autres considérations spécifiées au cadre budgétaire;

Il est proposé par : Mme Corbeil

Et appuyé par : Mme Boucher Labelle

que le budget équilibré de l'établissement, comprenant les montants suivants :

Allocations	465 418 \$
Revenus	315 598 \$
Total	781 016 \$
Dépenses totales	781 016 \$

soit adopté et soumis au centre de services scolaire pour son approbation.

Numéro de la
résolution :

__ C.É. 2021-2022-32

Date : 7 juin 2022

Il est proposé par Mme Corbeil et appuyé par Mme Boucher Labelle d'adopter le budget de l'école.

C.É. 2021-2022-32

Adoptée à l'unanimité

2.2 Règlements de l'école 2022-2023

- Les règlements sont les mêmes que l'an dernier excepté quelques ajustements, tel que le nouvel horaire (heure de classe).
- Système d'encadrement sera revu au courant de l'année 2022-2023.
- Mme Caron a apporté un point à corriger, au point 1.1 de rajouter l'adresse courriel pour la motivation des absences des élèves.
- Mme Caron demande de rajouter la pagination.
- Mme Boucher Labelle demande de trouver une solution pour désengorger l'achalandage au débarcadère durant les heures de pointe.
- Mme Caron apporte des corrections à certaines coquilles.

Il est proposé par Mme Boucher Labelle et appuyé par Mme Dubois d'adopter les règlements de l'école.

C.É. 2021-2022-33

Adoptée à l'unanimité

2.3 Guide de fonctionnement du service de garde 2022-2023

- Mme Dubois demande de rajouter le frais journalier au point 3.2.
- Aucune entente ne sera acceptée pour les retards de paiements.
- Les dates de fermeture du service de garde ont été changées.
- Tous les arrivées et départs des élèves doivent s'effectuer dans le stationnement.
- Mme Dubois rajoute le point que les parents ont une heure pour venir chercher leur enfant malade à l'école.

Il est proposé par Mme Vollering et appuyé par Mme Corbeil d'adopter le guide de fonctionnement.

C.É. 2021-2022-34

Adoptée à l'unanimité

2.4 Calendrier du service de garde 2022-2023

- Ajuster les dates de fermeture du service de garde.

Il est proposé par Mme Vollering et appuyé par Mme Corbeil d'adopter le calendrier du service de garde.

C.É. 2021-2022-35

Adoptée à l'unanimité

2.5 Date de l'assemblée générale

- La prochaine date de l'assemblée générale aura lieu le mercredi 7 septembre 2022.

2.6 Service traiteur et pizza

- 2 soumissions ont été remises à Mme Dubois pour le service traiteur (Mazzola et les Villageois). Le traiteur Mazzola est recommandé à cause de leur bon service.
- La majorité des prix par les compagnies de pizza ne sont pas encore établis, le comité accorde le droit à Mme Dubois de trouver une pizzeria avec un budget de maximum 13.00\$.

Il est proposé par Mme Labelle et appuyé par M. Dicaire d'adopter le service traiteur pour 2022-2023.

C.É. 2021-2022-35

Adoptée à l'unanimité

3. Points de discussion ou d'information

3.1 Bilan du plan de réussite

- Reporté à l'an prochain.

3.2 Bilan de lutte à l'intimidation

- Le comité mentionne voir beaucoup d'amélioration sur ce point.
- Une formation sera donnée aux éducatrices du service de garde ainsi que les surveillants de dîneurs.
- Les médiateurs apportent un bon encadrement.

3.3 Fonds à destination spécial

- Le processus a été enclenché pour certaines dépenses, tel que la bibliothèque et le laboratoire créatif.

3.4 Rapport annuel du CÉ

- Mme Rioux mentionne qu'elle a reçu l'ébauche le 6 juin 2022 et sera apporté à l'assemblée générale une fois les mises à jour apportées.

4. Mots des représentants

4.1 Mot du service de garde

- Mme Dubois mentionne que lors de la semaine des éducatrices plusieurs photos des activités organisées par les éducatrices ont été affichées sur le babillard de l'école.

4.2 Mot de la direction

- Rien à apporter.

4.3 Mot du représentant au Comité de parents de la CSSPO

- Rien à apporter.

4.4 Mot du représentant au Comité EHDAA au CSSPO

- Rien à apporter.

4.5 Mot de l'OPP

- Rien à apporter.

5. Varia

- Rien à apporter

6. Levée de l'assemblée 20h40

Il est proposé par Mme Vollering et appuyé par Mme Boucher Labelle d'adopter la levée de l'assemblée.

C.É. 2021-2022-36

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par Claudia Tessier



Mme Julie Rioux
Présidente du conseil d'établissement

Mme Kim Anne De Champlain
Directrice de l'école des Trois-Portages